



Commune de
LAVEY-MORCLES

Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 08/2022

Projet de budget pour l'année 2023

Lavey, le 25 octobre 2022

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du projet de budget pour l'année 2023.

Préambule

A l'instar de chaque année, présenter un budget est un exercice d'équilibre entre la prudence dans le calcul des produits et la justesse dans l'estimation des charges prévisionnelles. Rappelons qu'une majeure partie du budget est dictée par des obligations légales et des dépenses indispensables pour le bon fonctionnement de la Commune. Il y a les projets planifiés et ceux qui font leur apparition en fonction de l'actualité économique ou écologique. La Municipalité doit pouvoir anticiper certaines dépenses sur la base de pronostics et de risques comme l'augmentation du prix des matières premières ou encore du prix des énergies.

Le budget présenté est à nouveau circonspect, laissant apparaître une marge d'autofinancement positive, tout en permettant la réalisation de différents projets planifiés. Pour 2023, nous proposons de continuer à dissoudre quelques réserves toujours dans les domaines du tourisme, de la défense contre l'incendie et le service des eaux. En effet s'il est important de thésauriser, il est tout aussi important d'utiliser des fonds lorsque le besoin se fait sentir ou lorsque des projets apparaissent.

Bases légales

Conformément à l'article 18, al. 2 du Règlement du Conseil communal, ce dernier délibère sur le projet de budget et les comptes. Les articles 91 et suivants du même règlement traitent des délais relatifs au budget.

Le présent projet est établi conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), ainsi qu'aux directives et au plan comptable du Département des institutions et des relations extérieures.

Synthèse

Le projet de budget de la caisse communale pour l'exercice 2023 se résume comme suit :

Classe nature	Opération	Désignation	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
4	+	Total produits	3'920'263	3'657'100	4'901'839
3	-	Total charges	4'167'171	4'034'580	4'683'437
	=	Solde de fonctionnement	-246'908	-377'480	218'402
48	-	Prélèvements sur les réserves	217'800	144'700	1'036'822
332	+	Amortissements supplémentaires	37'100	15'100	963'900
38	+	Attribution aux réserves	187'900	101'600	195'698
330	+	Amortissements du patrimoine financier	32'376	29'880	58'495
331	+	Amortissements du patrimoine administratif	390'886	404'850	400'450
	=	Marge d'autofinancement	183'554	29'250	800'123

Notons que :

- Les produits progressent d'environ Fr. 260'000.-.
- Les charges augmentent d'environ Fr. 130'000.-.
- Les prélèvements sur les réserves sont plus importants.
- Les amortissements se maintiennent à un niveau élevé.

Points particuliers

Certains postes nécessitent des explications particulières, que ce soit sur l'ampleur des variations, l'évolution ou au niveau de l'intention politique.

1. Traitements – de manière générale (11.3011, 16.3011, 20.3011, 43.3011, 352.3011, 353.3011, 354.3011, 58.3011, 58.3012 et 60.3011)

En 2022, le personnel communal a subi de fortes mutations avec, entre autres :

- le départ d'un employé de voirie / conciergerie après 42 ans d'activité, remplacé par un jeune employé,
- le départ de la boursière communale, remplacée par une nouvelle boursière avec expérience,
- l'arrêt maladie d'un employé de voirie / conciergerie durant de longs mois, remplacé par un aide.

L'équipe en place a dû faire face à ces grands changements tout en maintenant la qualité du service et du travail attendu. Dans ce budget vous constaterez des variations de charges dans différents comptes. La Municipalité a souhaité, sur la base des évaluations effectuées, remercier le personnel d'expérience et fidèle dont elle dispose en réajustant les salaires en fonction des compétences. A noter que les salaires n'avaient pas évolué depuis quelques années. La Municipalité a également tenu compte de l'augmentation du coût de la vie en proposant une hausse de 1% des salaires dès le 1^{er} janvier 2023. Pouvoir compter sur un personnel satisfait et motivé est très important, notamment pour une petite commune qui demande une forte polyvalence à ses équipes. L'enjeu majeur pour tout employeur est de fidéliser ses collaborateurs, tout en restant raisonnable compte tenu des finances communales. La masse salariale 2022 est de Fr. 508'200.-, celle pour 2023 est proposée à Fr. 523'200.-.

2. STEP SA – Ordures ménagères et décharge – Réseaux d'égout, d'épuration (45.3526.1 – 46.3526)

De nouvelles discussions et accords ont eu lieu, entre les communes de Lavey-Morcles et de St-Maurice, au sujet de la STEP SA (Station d'épuration des eaux usées). C'est cette dernière qui a repris la gestion de la déchetterie de St-Maurice, ainsi que le point de collecte situé sur la commune de Lavey-Morcles.

S'agissant de la station d'épuration, la répartition entre les communes a été revue, elle ne sera plus calculée sur un pourcentage fixe, actuellement de 21%, pour Lavey-Morcles, mais sur le nombre d'habitants au 31 décembre de chaque année ainsi que sur le pourcentage de renouvellement respectif des infrastructures souterraines. Cette méthode de calcul est plus équitable et favorable à notre commune, permettant un nouveau taux de 9% dès 2023. Cela vient saluer l'effort consenti pour l'amélioration de notre réseau d'eau. Relevons que ce taux évoluera, lorsque la commune de St-Maurice aura également revu une grande partie de ses infrastructures souterraines.

S'agissant de la déchetterie, comme annoncé, la construction d'un nouveau centre de gestion des déchets sur la commune de St-Maurice augmente le niveau de participation de notre commune.

3. Charges d'électricité – (351.3123-352.3123-352.3124-353.3122-353.3123-354.3123-354.3124-355.3123-358.3123-50.3123-50.3124-58.3122.1-58.3122.2-58.3123.1-58.3123.2-81.3123-82.3123)

Le coût des énergies est en perpétuel évolution et des augmentations sont encore prévues prochainement. La Municipalité a tenté d'estimer au mieux les coûts futurs tout en étant consciente qu'elle est peu armée face aux nombreux facteurs qui peuvent encore jouer sur la volatilité des prix. Nous espérons que la situation s'apaisera et que nous retrouverons un semblant de normalité, mais nul ne peut pour l'heure prédire l'avenir. Nous avons souhaité être prudents sur le budget, même si nous avons pris en considération l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de l'administration communale.

4.- Frais de chauffage – (352.3124 -353.3122 – 354.3124 –

La validation des préavis N°11/2021 et N°13/2021 devraient considérablement permettre une baisse du coût des frais de chauffage pour la maison de commune, la salle polyvalente et le collège. Cependant, même si des calculs estimatifs nous rassurent en ce sens, pour le budget 2023 nous avons souhaité rester prudents en attendant de connaître la consommation effective après la mise en place des nouvelles installations dans les 3 bâtiments. Le marché des énergies étant fortement instable en ce moment, il nous est difficile d'être plus précis dans nos estimations.

5.- Retour du fonds de péréquation – (22.4520)

Si l'on cherche à connaître la raison principale expliquant la différence entre le projet de budget pour l'année 2022 et le présent projet, c'est vers le fonds de péréquation qu'il faut se tourner. En effet, ce dernier est relativement généreux pour la commune avec une augmentation de près de Fr. 70'000.- (chiffres transmis par l'Etat de Vaud) en notre faveur. Il faut prendre ce revenu avec beaucoup de précaution sachant qu'il émane du résultat de la commune en 2020, année COVID, et qu'un réajustement est à prévoir pour les années « normales » à venir. Si l'on considère cette variable, ce projet de budget suit la tendance de celui de 2022.

Liste des emprunts

Etablissement	Date	Taux	Emprunt	Dû à ce jour	Amortissement	Immeuble/remarque
CPEV	2020 - 2023	0.00	850'000	850'000	sans	Salle polyvalente
PostFinance	2015 - 2025	0.55	975'000	600'000	50'000	Maison de commune et Collège
PostFinance	2017 - 2027	0.66	2'000'000	1'675'000	65'000	PGEE/PDDE Plambuit et Eglises
PostFinance	2019 - 2029	0.35	1'597'000	1'438'000	53'000	PGEE/PDDE Borbeux
			5'422'000	4'563'000	168'000	

Variations importantes

Certains gros postes impactent l'équilibre entre les charges et les recettes. Les tableaux ci-après reprennent les variations les plus importantes en comparaison avec le budget 2022. Ils donnent une clé de lecture supplémentaire aux éléments présents dans le préavis. Les explications sur ces tableaux figurent dans les annexes.

Augmentations de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000.-)

N° de compte	Libellé	Budget 2023	Budget 2022	Ecart 2023-2022
11.3011	Traitements	226'800	199'200	27'600
18.3657.3	Part. comm. aux lignes de trafic régional	60'000	49'800	10'200
22.3300	Pertes sur débiteurs	10'000	0	10'000
43.3011	Traitements	153'400	136'000	17'400
43.3223	Intérêts dette à long terme	10'500		10'500
45.3188	Frais d'enlèvement des ordures ménagères	90'000	80'000	10'000
51.3188	Frais de transport des écoliers	35'200	21'200	14'000
52.3522.3	Particip. à l'enseign. de Saint-Maurice	157'000	145'000	12'000
63.3524	Particip. charges hygiène et santé publique	11'350	0	11'350
71.3199	AJE	192'300	158'750	33'550
81.3223	Intérêts dette à long terme	55'300	14'300	41'000
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				197'600

Diminutions de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000.-)

N° de compte	Libellé	Budget 2023	Budget 2022	Ecart 2023-2022
20.3011	Traitements	56'800	65'100	-8'300
22.3183	Frais bancaires	2'500	15'000	-12'500
352.3011	Traitements	47'000	73'000	-26'000
46.3526	Frais épuration eaux usées	40'500	74'300	-33'800
72.3515	Part. communale aide sociale	323'713	424'000	-100'287
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				-180'887

Augmentations de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000.-)

N° de compte	Libellé	Budget 2023	Budget 2022	Ecart 2023-2022
21.4001	Impôt sur le revenu	-1'130'000	-1'100'000	30'000
21.4002	Impôt sur la fortune	-170'000	-130'000	40'000
21.4062	Taxe sur les divertissements	-200'000	-150'000	50'000
22.4520	Retour du fonds de péréquation	-630'949	-561'500	69'449
45.4342	Taxe élimination ordures ménagères	-161'200	-143'850	17'350
82.4112	Redevance – Taxe usage du sol FMA	-50'000	-40'000	10'000
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				216'799

Diminutions de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000.-)

N° de compte	Libellé	Budget 2023	Budget 2022	Ecart 2023-2022
22.4522	Péréquation dépenses thématiques	-162'164	-176'400	-14'236
32.4516	Participations et subvention	-72'000	-94'800	-22'800
81.4351	Produit de la vente de l'eau	-100'000	-115'000	-15'000
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				-52'036

Ces tableaux montrent que peu d'éléments sont du ressort exclusif de la Municipalité. Il s'agit pour l'essentiel d'évolutions conjoncturelles et légales/réglementaires. Il faut également mentionner que l'estimation des recettes fiscales a été établie de manière prudente.

Investissements et amortissements

Le tableau des investissements ci-dessous doit être présenté en même temps que le budget mais n'est pas soumis à décision.

Objet	Préavis	Crédit accordé net	Total investis-	Amortis-
			sement net Projet terminé	
Patrimoine financier				
Chalets du Crêt et Martinaux (toitures) (10 ans)	03/2013	70'100.00	87'403.15	-8'735.85
Réfection ancien arsenal Praz-Riond (10 ans)	14/2017	28'000.00	21'970.80	-2'200.00
Réfection toit Chalet Plan Essert (10 ans)	06/2018	35'000.00	34'408.35	-3'440.00
Sous-total patrimoine financier		133'100.00	143'782.30	-14'375.85
Patrimoine administratif				
Réfection rtes Toveyres et cimetièrre (10 ans)	03/2015	90'000.00	76'539.95	-7'700.00
Crédit d'étude aménagement urbain (5 ans)	10/2015	60'000.00	82'499.70	-15'700.00
Crédit d'étude révision PGA (10 ans)	09/2015	105'000.00	121'995.15	-10'500.00
Réfection mur soutènement Morcles (10 ans)	11/2017	125'000.00	68'235.15	-7'400.00
Aménagement d'un trottoir vers Plambuit (30 ans)	01/2021	355'000.00	126'254.35	-4'200.00
Maison de Commune (30 et 10 ans) - dernier amo local physio				-29'589.40
Maison de Commune PAC (15 ans)	11/2021	58'400.00		-3'900.00
Collège (30 ans)				-19'500.00
Collège rempl. Chaudière + assainissement (20 ans)	13/2021	160'700.00		-8'000.00
Salle polyvalente Chaudière (20 ans)	13/2021	153'300.00		-7'600.00
Couvert Villageois (10 ans) - dernier amo.	02/2013	52'000.00	65'052.68	-6'196.32
Temple (30 ans)	01/2017	466'623.00	403'449.79	-13'300.00
Local Morcles (10 ans)	07/2015	69'720.00	78'542.90	-7'800.00
Chalet Brûlé (30 ans)	08/2015	150'000.00	141'034.48	-4'700.00
Adduction eau potable années 1 à 3 (30 ans)				-28'000.00
Adduction eau/égouts/épuration années 4 à 6 (30 ans)				-3'700.00
Déplacement conduite eau potable LLB (30 ans)	01/2013	61'200.00	54'312.18	-2'000.00
Amélioration approvisionnement en eau Eslex (30 ans)	20/2015	240'000.00	243'805.25	-8'500.00
PGEE/PDDE Plambuit/Bex (30 ans)	22/2015	1'486'750.00	1'274'446.09	-42'800.00
PGEE/PDDE Borbeux (30 ans)	03/2017	3'646'000.00	3'006'927.76	-65'200.00
PGEE/PDDE Rue Centrale (30 ans)	08/2019	1'465'000.00		-48'900.00
PGEE/PDDE Centre Lavey-Village (30 ans)	04/2022			-
PDDE Lavey-les-Bains (30 ans)	04/2017	486'530.00	319'501.77	-10'000.00
Caserne (30 ans)	12/2017	226'265.00	197'113.95	-6'500.00
Amélioration éclairage public (10 ans)	04/2019	220'000.00		-26'600.00
Sous-total patrimoine administratif		9'677'488.00	6'259'711.15	-388'285.72
Total financier + administratif		9'810'588.00	6'403'493.45	-402'661.57
Subventions et participations				
Eglise (10 ans)	01/2017	250'000.00	362'999.66	-39'700.00

D'autres dépenses sont envisagées et feront l'objet de préavis. En l'état, il n'est pas possible d'articuler des chiffres. Mentionnons :

- Travaux Morcles (préavis en cours),
- Réaménagement du Parc de jeux (préavis en cours),
- Aménagement de la Route Neuve,
- Création d'une passerelle au-dessus du Canal de Fuite,
- Travaux en lien avec l'amélioration des infrastructures souterraines,

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 08/2022 du 25 octobre 2022;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'adopter le budget de la caisse communale pour l'année 2023 tel que présenté.

Adopté en séance de la Municipalité le 1^{er} novembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : Le Secrétaire :

Mafio Da Silva

Mentor Citaku

